NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/40
15 juin 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

PROPOSITION DE PROJETS : ROUMANIE

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projets suivante :

Réfrigération

• Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane et élaboration des critères d'importation d'ODS et des équipements à base d'ODS	ONUDI
• Plan de gestion des frigorigènes : Récupération et recyclage	ONUDI
• Plan de gestion des frigorigènes : Formation sur les bonnes pratiques en réfrigération	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
ROUMANIE

SECTEUR : Réfrigération PGF | Consommation sectorielle d'ODS (1998) : | 609,8 tonnes ODP

Seuil de coût-efficacité du secteur : | S.o. | $US/kg

Titre des projets :

a) Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane et élaboration des critères d'importation d'ODS et des équipements à base d'ODS
b) Plan de gestion des frigorigènes : Récupération et recyclage
c) Plan de gestion des frigorigènes : Formation sur les bonnes pratiques en réfrigération

Données relatives au projet	**PGF**	**PGF**	**PGF**
	a)	**b)**	**c)**
Consommation par l'entreprise (tonnes ODP)			
Incidences du projet (tonnes ODP)		50,00	
Durée prévue du projet (mois)	26	30	22
Montant initial demandé ($US)	23 100	373 840	244 000
Coût final du projet ($US) :			
Surcoûts d'investissement a)	21 000	339 855	222 000
Coût des imprévus b)	2 100	33 985	22 000
Surcoûts d'exploitation c)			
Coût total du projet (a+b+c)	23 100	373 840	244 000
Participation locale au capital (%)	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %	0 %	0 %
Montant demandé ($US)	23 100	373 840	244 000
Rapport coût-efficacité ($US/kg)			
Confirmation du financement de contrepartie?			
Agence nationale de coordination	Bureau de l'ozone/MWFEP		
Agence d'exécution	ONUDI	ONUDI	ONUDI

Recommandations du Secrétariat			
Montant recommandé ($US)	23 100	373 840	70 000
Incidences du projet (tonnes ODP)	S.o	50,00	S.o
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	S.o	S.o	S.o
Coûts d'appui de l'agence d'exécution ($US)	3 003	48 599	9 100
Coût total pour le Fonds multilatéral ($US)	26 103	422 439	79 100

DESCRIPTION DES PROJETS

a) Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane et élaboration des critères d'importation d'ODS et des équipements à base d'ODS

b) Plan de gestion des frigorigènes : Récupération et recyclage

d) Plan de gestion des frigorigènes : Formation sur les bonnes pratiques en réfrigération

Plan de gestion des frigorigènes pour la Roumanie

1. Le programme de pays (approuvé au mois de juillet 1995) indique que la consommation de substances ODS de l'annexe A et de l'annexe B était de 1 557,9 tonnes ODP (dont 1 431,0 tonnes de CFC) en 1993. Le niveau de consommation de CFC comme frigorigène a été de 176,3 tonnes. Bine que la consommation d'ODS en 1998 ait été de 664,8 tonnes, la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération a été d'environ 590 tonnes (une augmentation de 413,7 tonnes ODP). Cette hausse est attribuables à la sous-estimation des quantités de CFC pendant la préparation du programme de pays et à la situation politique et économique au pays.

2. Les données communiquées au Secrétariat de l'ozone révèlent que la Roumanie a produit 11 906 tonnes ODP de substances des groupes II et III de l'annexe B (tétrachlorure de carbone et méthylchloroforme) en 1997, et 830 tonnes ODP de substances de l'annexe A (CFC).

3. Il y a environ 310 ateliers d'entretien d'équipement de réfrigération accrédités (c.-à-d. des entreprises qui s'identifient comme étant des entreprises d'entretien d'équipement de réfrigération). Il n'existe pas de règles pour démarrer ou exploiter un atelier d'entretien, de sorte qu'il n'existe aucun moyen d'empêcher une entreprise d'entretien de démarrer. Le nombre de petits ateliers non accrédités et de techniciens/exploitants indépendants est à la hausse. On estime à environ 1 200 le nombre de techniciens qui travaillent à l'entretien d'équipement de réfrigération. Les grandes installations commerciales et industrielles reçoivent généralement un bon service mais les difficultés économiques du pays pourraient entraîner une baisse de la norme si les gens font appel à des techniciens non professionnels. La norme d'entretien actuelle de l'équipement de réfrigération domestique et commerciale est généralement pauvre.

4. Des lois ont été adoptées relativement aux ODS. La réglementation suivant représente les outils fondamentaux dont dispose le Bureau de l'ozone et les autorités concernées pour s'attaquer à la consommation d'ODS : a) la décision 437/1992 sur l'importation des déchets, des résidus et autres matières qui posent un risque pour l'environnement, b) une décision visant à achever le classement des matières dans le recueil des tarifs d'importation des douanes roumaines, plus particulièrement la sous-classification des ODS, c) une décision concernant l'organisation et le fonctionnement d'une autorité responsable en ce qui a trait aux dossiers des ODS et d) une décision concernant la création, l'organisation et le fonctionnement d'un comité national pour la protection de la couche d'ozone.

5. Le Bureau de l'ozone a préparé une proposition de programme complet pour les ODS comprenant des règlements généraux sur l'importation, l'exportation, l'utilisation, la récupération et l'équipement; des interdictions d'importation/exportation en provenance et à destination de pays non partis au Protocole de Montréal (substances et équipement); des

règlements techniques sur la manutention des substances; l'assemblage et la mise aux rebuts d'équipement fonctionnant avec une technologie à base d'ODS; la création de quotas d'importation à partir de 1999; un «permis de compétence» comme condition à l'importation; la récupération et le recyclage obligatoires des CFC; la formation obligatoire comme préalable à l'obtention d'un permis d'entretien d'équipement de réfrigération, et des sanctions précises pour inconduite et utilisation fautive de frigorigènes à base de CFC.

6. Le PGF comprend deux programmes de formation de base : i) la formation des agents de douane afin qu'ils puissent identifier et élaborer des techniques pour recueillir et communiquer des données sur l'importation d'ODS et d'équipement à base d'ODS, et permettre au Ministère des Douanes de créer une base de données sur les ODS importés; ce programme comprend la somme de 4 800 $US pour des trousses d'identification des ODS; et ii) un programme de formation des formateurs des techniciens en réfrigération sur les bonnes techniques de gestion ayant pour but d'améliorer les pratiques d'entretien afin d'éviter le dégagement de CFC dans l'atmosphère et que l'équipement de réfrigération puisse fonctionner jusqu'à la fin de sa vie utile.

7. Le PGF comprend un projet secondaire pour la création d'un réseau de récupération et de recyclage comprenant 300 appareils (dont les appareils utilisés dans le cadre du programme de formation sur les bonnes techniques) et 7 centres de service d'équipement de réfrigération commercial et industriel, pour un montant total de 373 480 $US.

8. La mise en œuvre de ces projets donnera lieu à la récupération et au recyclage de 50,0 tonnes de CFC par année. Cette quantité s'ajouterait aux quantités de frigorigènes récupérées grâce aux bonnes pratiques d'entretien aux séminaires de formation.

9. La surveillance de la mise en œuvre sera assurée par le Bureau de l'ozone, avec l'appui du Ministère des Douanes et des autorités responsables de la compilation de statistiques. Le cadre légal et administratif étant en place et en état de fonctionner, la surveillance devrait être réalisable.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires afin de justifier la grande quantité d'appareils de récupération demandée. L'ONUDI a informé le Secrétariat que les 300 ateliers qui recevront cet équipement ont une consommation moyenne de 1,2 tonne par année. La réglementation et les instruments de marché forceront les ateliers d'entretien non accrédités qui assurent des services occasionnels à fermer leurs portes. Les sept centres de recyclage proposés sont nécessaires afin de traiter les frigorigènes récupérés à l'échelle du pays.

2. En ce qui concerne les économies qui s'accumuleront en raison de la récupération et du recyclage des 50 tonnes, l'ONUDI a indiqué que ces économies seront l'équivalent des coûts du transport du CFC-12 récupéré à destination et en provenance des centres de recyclage, de la location de l'espace et de la main-d'œuvre. Aucun calcul des coûts d'exploitation n'a été fourni.

3. L'ONUDI et le Secrétariat ont aussi discuté des détails entourant la logistique des programmes de formation et le niveau de financement demandé. L'ONUDI a accepté de réviser ses demandes et a modifié le niveau de financement en conséquence.

RECOMMANDATIONS

1. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des projets et des coûts d'appui connexes aux niveaux de financement ci-dessous:

	Projet	Coût du projet $US	Coût d'appui $US	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion des frigorigènes : Formation des agents de douane et élaboration des critères d'importation d'ODS et des équipements à base d'ODS	23 100	3 003	ONUDI
b)	Plan de gestion des frigorigènes : Récupération et recyclage	373 840	48 599	ONUDI
c)	Plan de gestion des frigorigènes : Formation sur les bonnes pratiques en réfrigération	70 000	9 100	ONUDI

2. De demander à l'ONUDI de n'effectuer aucun décaissement de fonds approuvés pour la formation des agents de douane et le programme de récupération et de recyclage tant que les normes de réglementation et législatives, ainsi que les étapes fiscales proposés par le gouvernement de la Roumanie n'aient été mises en place.